



Réf. Farde e-Assemblées : 2371758

N° OJ : 118

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

Objet : SJ.- J. 49.314/SM.- Pandémie COVID-19.- Projet de recherche de l'Université Libre de Bruxelles.- Convention de subside.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001 sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Considérant que plusieurs groupes sociaux sont confrontés potentiellement à un double processus de marginalisation face à la pandémie du COVID-19 et aux politiques publiques mises en oeuvre pour en réduire sa propagation; que ce public risque de passer sous le radar des nécessaires suivis des mesures prises;

Considérant que le présent projet de recherche vise à mener une investigation sur ce public spécifique qui peut se faire lien avec deux projets qui sont en cours bien que construit différemment. Ces deux projets FNRS sont : « Inégalités sociales et COVID-19 » et « Profil épidémiologique des populations précaires invisibles à l'épreuve du COVID-19 ». Ces deux projets pourraient fournir des données quantitatives;

Considérant que cette étude pourra fournir aux autorités communales des éléments permettant de proposer des politiques publiques plus ciblées;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside ;

Vu les crédits prévus à l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2020 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 71.300 EUR à l'Université Libre de Bruxelles pour le projet de recherche tel que décrit dans la convention.(Article 76201/33202 du budget ordinaire 2020).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'Université Libre de Bruxelles sont adoptés.

Annexes :

[Convention fr \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

